

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2015

GASPILLAGE ALIMENTAIRE - (N° 3052)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par
M. Garot, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer au mot :

« règles »,

les mots :

« dispositions règlementaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.